

PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES niveau 1 – P.S.C. 1

Public :

Tout public.

Pré-requis :

Aucun.

Références réglementaires :

Arrêté du 24 juillet 2007 relatif au Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile relatif à l'unité d'enseignement "prévention et secours civiques de niveau 1", modifié par l'arrêté du 16 novembre 2011.

Programme :

- Alerte
- Alerte et protection des populations
- Arrêt cardiaque
- Brûlures
- Hémorragies externes
- Malaise
- Obstruction des voies aériennes par corps étranger
- Perte de connaissance
- Plaies
- Protection
- Traumatisme



Formateur :

Diplômé du Brevet National de Moniteur des Premiers Secours - spécialisé en pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 3

Durée :

7 heures

Validation :

Evaluation tout au long de la formation. Délivrance d'un certificat de compétences.